



## Le contrat d'avenir buraliste

Rubrique : actualités - Date : mercredi 6 décembre 2006

---

### Buralistes - « contrat d'avenir »

Pour [consulter le rapport Maillé concernant le contrat d'avenir](#)

L'AFP, LA CROIX, FRANCE SOIR, LE FIGARO ECONOMIE et LA TRIBUNE indiquent que Dominique de Villepin souhaite qu'un nouveau contrat d'avenir soit signé avec les buralistes.

**L'AFP qui signale que le député Richard Maillé a remis au Premier ministre un rapport comportant « 30 propositions » sur l'avenir de cette profession, rapporte que M. de Villepin a confirmé dans un communiqué que l'objectif du gouvernement était de « poursuivre et finaliser les négociations engagées avec la Confédération nationale des débiteurs de tabac**, afin de signer avant la fin du mois un nouveau contrat d'avenir en s'appuyant sur les propositions » du rapport Maillé. D'après l'agence, dans son rapport, M. Maillé propose de « reconduire le principe du contrat d'avenir » visant à reconnaître le « partenariat » avec l'Etat, ainsi qu'une série de mesures concrètes comme la réduction du nombre de cigarettes de 20 à 19 pour compenser la baisse des ventes, un relèvement de la commission sur la vente des timbres poste de 3 à 5% et une hausse de la rémunération accordée aux buralistes par la Française des Jeux et le PMU. Notant que le rapport prévoit aussi la mise en place « d'une subvention de modernisation » et « l'assouplissement de règles de transfert des débits de tabac en dehors de la commune (...) avec une aide à la mobilité », l'agence observe qu'il propose également de moduler le taux de rémunération des ventes au détail de la presse en faisant valoir que le nombre de titres manipulés par les buralistes a augmenté de 50% depuis 1996, de même qu'il recommande de former les buralistes à la gestion des stocks et de la trésorerie, de renforcer la lutte contre le trafic de cigarettes et d'inciter les entreprises publiques et les collectivités locales à recourir aux buralistes comme « relais de service » (vente de tickets de cantine, de piscine, de transports et de places de théâtres municipaux).